



Projet d'Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial (AGLDT)

TERMES DE REFERENCE

Titre du poste :	Consultant(e) international(e) pour une étude de capitalisation des effets induits par le processus d'élaboration des plans communaux de développement (PCD) et de leur mise en œuvre
Lieu d'affectation :	Port-au-Prince, Haïti
Domaine d'intervention :	Gouvernance
Type de contrat :	Individual Contract (IC)
Niveau du poste :	International Consultant
Langues requises :	Français
Durée du contrat :	60 jours

1. CONTEXTE

Haïti fait non seulement face à de graves défis sur le plan économique et social mais ceux-ci sont de plus en plus inégalement répartis à travers le pays : les populations rurales accusent un retard très remarqué par rapport aux populations urbaines. Il faut signaler que les femmes sont encore défavorisées par rapport aux hommes en termes d'accès aux services de base et de niveau de vie. Le développement des villes en Haïti au cours des 20 dernières années, et principalement de la zone métropolitaine de Port-au-Prince s'est fait de façon anarchique et sans une orientation et contrôle suffisants de l'Etat pour assurer que cette urbanisation tire avec elle les zones rurales avoisinantes de l'avant. Ce manque de politiques publiques pour un développement territorialement équilibré et sexo spécifiquement équitable hypothèque lourdement la possibilité de réussir la refondation territoriale préconisée par Haïti à travers son Plan Stratégique de Développement à l'horizon 2030. Cette refondation ne pourra se faire sans un réel effort de l'Etat haïtien pour une meilleure territorialisation des politiques publiques, une plus grande redistribution des ressources de l'Etat en dehors de la zone métropolitaine et l'émergence d'institutions territoriales plus capables, autonomes, redevables, inclusives et à l'écoute des besoins et des priorités des femmes et des hommes.

Le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et Développement Territorial » (AGLDT) a pour objectif ultime d'appuyer le gouvernement ainsi que les acteurs locaux dans la mise en place à l'échelle territoriale des dispositifs de planification et de gestion du développement. Cette action structurante s'inscrit dans la perspective que toutes les femmes et les hommes des communautés du pays, urbaines ou rurales, bénéficient de services publics de base décents et d'opportunités diversifiées de moyens d'existence. Le

Projet appuiera globalement le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, en combinant un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Pour ce faire, le projet renforcera la sensibilité au genre des institutions territoriales pour la prestation des services de base en veillant à un accès équitable des femmes et des filles. Le Projet AGLDT est organisé autour de trois grands volets : (i) le pilotage des réformes de déconcentration et décentralisation ; (ii) la modernisation des administrations territoriales (services déconcentrés et collectivités territoriales) ; et (iii) la structuration des mécanismes de développement territorial.

Le Projet AGLDT est un projet de 5 ans du gouvernement, mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD qui est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD.

Le Projet AGLDT est aligné sur la vision et les grands chantiers du PSDH qui vise à faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030, et contribue en particulier aux éléments suivants de cette vision :

- Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis ;
- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif ;
- L'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

2. OBJECTIFS

Dans le cadre de sa mission, le projet AGLDT veut appuyer la planification au niveau des collectivités en commanditant une étude en vue de la capitalisation des effets induits par le processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) et de leur mise en œuvre.

Cette activité poursuivra les objectifs suivants :

- Répertorier les différentes méthodologies appliquées lors de la conduite des processus d'élaboration des PCD ;
- Inventorier, évaluer et consolider les principaux effets induits par le processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement ;
- Relever les principales difficultés rencontrées lors de l'application des cadres méthodologiques clés qui sont couramment proposées par les bailleurs et l'Etat ;
- Identifier les bonnes pratiques adoptées lors de ces processus en vue de leur valorisation et/ou de leur normalisation ;
- Analyser la corrélation entre le Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT) et les Fonds locaux d'aménagement et de développement du territoire (FLADT) inscrits au budget du MPCE avec les PCD ;
- Analyser la prise en compte du genre à tous les niveaux du processus d'élaboration des PCD ;
- Evaluer le fonctionnement des comités de suivi des PCD et la participation des OSC et des OCB dans le suivi des plans ;

- Analyser le portage des PCD par les conseils municipaux en ce qui a trait à leur mise en œuvre opérationnelle, au suivi, à la mobilisation et la gestion des ressources propres et des financements externes ;
- Evaluer le processus d'avis technique sur le contenu des plans par le MPCE et ses retombés en termes de leur prise en compte dans l'élaboration du budget communal
- Produire des recommandations en vue de l'actualisation ou l'amélioration du cadre méthodologique-type pour l'élaboration de PCD existant.

3. RESULTATS ATTENDUS

Cette étude devra conduire aux résultats suivants :

- Un inventaire des différentes méthodologies de processus d'élaboration de PCD ;
- La production de fiches de capitalisation des bonnes pratiques à valoriser ou à normaliser ;
- Une analyse détaillée des difficultés rencontrées lors de l'élaboration des PCD ainsi que dans la mobilisation du financement des activités et du suivi des PCD ;
- Une proposition en vue de l'actualisation du cadre méthodologique pour l'élaboration de PCD actuel.

4. TACHES ET RESPONSABILITES

Le consultant ou la consultante, de façon spécifique et à titre indicatif, assumera les tâches suivantes :

- Elaborer un plan et une méthodologie de travail qui devront être proposés aux responsables du projet AGLDT qui les soumettront à la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional (DATDLR) du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour approbation ;
- Procéder à la révision des travaux réalisés dans le domaine de la planification territoriale en Haïti qui lui seront transmis ;
- Recueillir des données de terrain sur la base d'entretiens avec les acteurs (élus locaux, organisations de la société civile, ONG, firmes de service) ayant participé à l'élaboration des documents de planification ;
- Identifier et analyser les méthodologies adoptées lors des différents cycles de réalisation de PCD en faisant ressortir les points forts et les points faibles ;
- Analyser les données recueillies et les confronter avec la littérature en matière de bonne pratique dans le processus d'élaboration de PCD ;
- Identifier les points à renforcer chez les autorités locales et des organisations de la société civile (OSC), notamment des organisations des femmes, en ce qui a trait à leur aptitude à participer et à coopérer dans les processus de planification communale ainsi que leur capacité d'action, de suivi et d'évaluation ;
- Analyser les diagnostics territoriaux du point de vue de la prise en compte effective des besoins différenciés entre les hommes et les femmes dans les outils de planification territoriale ;
- Appuyer la réflexion sur l'opportunité de la mise à jour du cadre méthodologique d'élaboration de PCD ;

- Analyser le traitement des priorités exprimées dans les PCD par les autorités centrales après leur validation ;
- Etudier la corrélation entre le FGDCT et le fonds d'investissement public (FLADT) avec les plans de mise en œuvre des PCD ;
- Présenter les modalités de suivi opérationnel de la mise en œuvre d'un PCD après élaboration entre autres le fonctionnement du comité de suivi impliquant la participation proactive des acteurs locaux ;
- Etudier les mécanismes de mobilisation de ressources propres des communes pour le financement du plan de mise en œuvre ;
- Présenter et analyser les principaux effets induits en termes d'amélioration de la gouvernance locale, du renforcement des capacités des acteurs, de l'amélioration des conditions de vie de la population et autres ;
- Produire et présenter un rapport provisoire assorti de fiches de capitalisation.

5. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Education :

Diplôme universitaire de niveau maîtrise en économie, planification, aménagement du territoire, sciences du développement, sciences agronomiques ou toute autre discipline connexe.

Expériences :

- Avoir au moins 10 ans d'expérience de travail dans le domaine de la planification ou un domaine connexe ;
- Bonne connaissance de la problématique de la planification territoriale et de la gestion du territoire dans les pays en voie de développement ;
- Bonne connaissance des outils et méthodes de la planification participative ;
- Bonne capacité d'analyse et de questionnement des données existantes ;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre et/ou méthodologies de planification participative est un atout ;

Langues

- Une maîtrise parfaite de la langue française est obligatoire ;
- Une connaissance du créole haïtien sera considérée comme un atout.

A compétences égales, les candidatures féminines seront favorisées.

6. DUREÉE DE LA MISSION

La prestation sera effectuée sur une période de trois (3) mois à partir de l'ordre de démarrage.

7. LIVRABLES ATTENDUS

- Livable 1 : Une note méthodologique révisée qui devra comprendre le plan de travail et une

présentation de la méthodologie adoptée et la justification de ce choix.

- Livrable 2 : Un rapport préliminaire. Il devra présenter l'ensemble des points traités dans le cadre de la Consultation et sera soumis au Maître de l'Ouvrage pour discussions et approbation.
- Livrable 3 : Un rapport final. Il devra présenter, un résumé exécutif, les résultats de l'étude proprement dite et les conclusions et recommandations finales.

Les livrables devront être soumis en version électronique (format Word, Excel et un PowerPoint).

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour appliquer, les intéressés devront soumettre les documents suivants :

- Une proposition technique incluant une méthodologie, un plan de travail détaillé et un calendrier indicatif des activités ;
- Un CV détaillé signé soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés ;
- Les copies de diplômes ou de certificats attestant les compétences requises ;
- Un engagement de disponibilité à réaliser la prestation au cours de la période indiquée ;
- Une proposition financière signée.
-

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant du contrat est un prix fixe et les étapes devront être réalisées indépendamment de la prolongation de la durée spécifiée dans ces termes de référence.

Paiement	Réalisation des travaux	Date de soumission
30%	Livrable 1	5 jours après signature du contrat
40%	Livrable 2	7 semaines après validation du livrable 1
30%	Livrable 3	4 semaines après validation du livrable 2